



DEUST

Conduite de travaux en éco-construction

Tronc commun : certificats professionnels en BTP

DEUST spécialité Conduite de travaux en éco-construction parcours BTP

Crédits : 120 ECTS code DUS0107A (fin d'accréditation au 31/08/2019)

Niveau d'entrée : bac - Niveau de sortie : certification de niveau III

Objectifs et compétences visées

L'objectif est de former des techniciens généralistes du BTP en apportant les compétences scientifiques, techniques et organisationnelles nécessaires aux études et aux travaux.

Compétences transversales

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Prendre du recul face à une situation
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique

Technologie de la construction

- Maîtriser la technologie et la normalisation de la construction et de la réhabilitation
- Réaliser un métré et une étude de prix
- Maîtriser les logiciels de maquette numérique
- Modéliser et modifier une maquette numérique et l'enrichir

Bases scientifiques

- Mobiliser les concepts fondamentaux de la physique et de la mécanique pour analyser et appréhender les phénomènes physiques
- Analyser des problématiques constructives et les traduire sous forme mathématique
- Formuler un problème de construction avec ses conditions limites, l'aborder de façon simple, le résoudre et conduire une analyse critique du résultat

Bureau d'études BTP

- Maîtriser les bases de la résistance des matériaux et de la mécanique des sols
- Maîtriser les bases de la normalisation européenne
- Concevoir, dimensionner et dessiner les ouvrages élémentaires de structure BTP

Conduite de chantier BTP

- Préparer, organiser, planifier, gérer un chantier BTP
- Participer au management de la qualité, d'environnement et de sécurité sur chantier
- Participer au management de la sécurité et la protection de la santé sur chantier
- Participer au management des équipes sur chantier

Débouchés

- conducteur de travaux BTP
- technicien de bureau d'études BTP
- technicien études de prix BTP
- technicien méthodes BTP

Code ROME le plus proche :

F1201 : Conduite de travaux du BTP , F1106 : Technicien / Technicienne d'études BTP

Public concerné

- Salariés en activité, en congé individuel de formation, en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi, contrats d'alternance.
- Techniciens, techniciens supérieurs, en entreprises de construction, bureaux d'études, ou collectivités locale ayant un poste d'encadrement de chantier ou toute personne souhaitant s'orienter vers le métier de conducteur de travaux.

Conditions d'accès

Etre titulaire du baccalauréat ou équivalent.

Des mises à niveau peuvent être conseillées en fonction du profil de l'élève (mathématiques, informatique, bureautique, communication...) ;

OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) ou la VAP85 (validation des acquis professionnels - décret 1985) - se rapprocher de notre service accueil pour les modalités de validation.

Calendrier prévisionnel 2018-2019

	semestre 1	semestre 2
Ouverture des préinscriptions en ligne le lundi 4 juin 2018		
Inscriptions jusqu'au	mer. 31/10/18	ven. 29/03/19
Début des cours	lun. 17/09/18	lun. 25/02/19
Interruption des cours	sam. 15/12/18	-
Reprise des cours	lun. 07/01/19	-
Fin des cours	sam. 09/02/19	ven. 28/06/19
Semaine de révisions	semaine du 11/02/19	semaine du 01/07/19
Examens 1ère session	semaine du 18/02/19	semaine du 08/07/19
Examens 2nde session	quinzaine du 02/09/19 au 14/09/19	

Conservatoire national des arts et métiers

Parcours de formation

Prérequis :

- remise à niveau en mathématiques pour les filières non scientifiques et techniques ;
- d'autres UE peuvent être requises selon le profil du candidat et sur recommandations du responsable pédagogique.

Année 1 (42 ECTS)

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)
Enseignements proposés entièrement à distance					
BTP004	Réhabilitation	6	foad		1
SEMESTRE 1					
BTP001	Construction	6	cours		1
BTP002	Métre, études de prix et économie de la construction	6	cours		1
MVA013	Bases scientifiques (Mathématiques)	6	TP		1
SEMESTRE 2					
BTP003	Maquette numérique	6	TP		1
BTP009	Matériaux de construction	6	cours		1
BTP013	Physique du bâtiment	6	TP		1

Année 2 (78 ECTS)

		ECTS	Modalités	Examens	Coefficients (1)
Enseignements proposés entièrement à distance					
BTP007	Béton armé et précontraint	6	foad		1
SEMESTRE 1					
BTP005	Résistance des matériaux	6	cours		1
BTP006	Mécanique des sols	6	cours		1
BTP008	Constructions métalliques et bois	6	cours		1
BTP010	Technologie de chantier	6	cours		1
SEMESTRE 2					
BTP011	Organisation de chantier	6	TP		1 a
BTP012	Topographie	6	TP		1
UACN11	Mémoire	12	mémoire		
UACN19	Expérience professionnelle	24	rapport		

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits

Eq. équivalences possibles pour les élèves ayant obtenu d'autres UE du Cnam (cf. service accueil)

FOAD : ces UE sont proposées en formation ouverte et à distance via d'autres centres organisateurs

(1) coefficients : chaque enseignement fait l'objet d'une validation propre par capitalisation

(cf. conditions de délivrance page suivante).

Modalités d'évaluation : rapport/dossier à rendre - examen sur table - soutenance orale

a. compte tenu de la spécificité de l'UE, la BTP011 ne fait pas l'objet d'une seconde session d'examen.

Certificats professionnels

Les certificats professionnels suivants peuvent être validés :

- Certificat professionnel Technologie de la construction (CP5300A) ;
- Certificat professionnel Structures BTP (CP5400A) ;
- Certificat professionnel Conduite de chantier (CP5607A) ;
- Certificat professionnel Bureau d'études parcours BTP (CP5707A).

Pour obtenir un certificat professionnel, il est nécessaire d'avoir validé l'ensemble des ECTS correspondant aux unités d'enseignement qui le composent (avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, sans note inférieure à 8, ou par la VES ou par la VAE), le tout **dans un délai maximum de 4 ans**. (cf. conditions de délivrance)

Les enseignements des certificats professionnels sont :

CP Technologie de la construction (CP5300A)

BTP001, BTP002, BTP003 et BTP004

CP Structures BTP (CP5400A)

BTP005, BTP006, BTP007 et BTP008

CP Conduite de chantier (CP5607A)

BTP010, BTP011 et BTP012

CP Bureau d'études parcours BTP (CP5707A)

BTP009, BTP013 et MVA013

Recommandations

Pour les personnes n'ayant aucune formation dans le BTP, il est conseillé de suivre le cursus du titre en 3 ans selon le plan d'études suivant :

- Technologie de la construction (CP5300A) + remise à niveau éventuelle en mathématiques
- Conduite de chantier (CP5607A) + mathématiques (MVA013)
- Structures BTP (CP5400A) + BTP009 + BTP013

Expérience professionnelle

Pour l'obtention du diplôme, une expérience professionnelle de deux ans dans le BTP est demandée. A défaut, une expérience de deux ans hors BTP complétée par une période de stage de 3 mois minimum dans le BTP est exigée. Un rapport d'activité (ou de stage) sera demandé. (cf. conditions de délivrance)

Un examen anticipé de l'expérience devra être demandé après au moins 3 UE validées.

Mesures transitoires

Suite à la consolidation de l'offre de formation en bâtiment et construction, un certain nombre d'unités d'enseignement ont été supprimées ou fusionnées. Ainsi, pour les élèves déjà engagés dans le parcours et ayant validés d'anciennes UE du type CCVxxx par exemple, des mesures transitoires sont applicables (attention, ces mesures transitoires ne concernent pas les nouveaux inscrits dans la filière BTP ni les personnes pour lesquelles les UE ont été acquises après la modification du diplôme).

Pour les personnes concernées par les mesures transitoires, veuillez vous rapprocher du centre régional pour les équivalences obtenues.

Pour en savoir plus, consulter le site Internet <http://btp.cnam.fr/>

Conservatoire national des arts et métiers

Conditions de délivrance

Certificat professionnel

Pour la délivrance du certificat, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

- Justifier des conditions d'accès (cf. conditions d'accès page 1). **Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription.**
- Avoir validé les enseignements qui composent le certificat. Une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 est exigée sans note inférieure à 8/20. Toute note égale ou supérieure à 10/20 permet l'attribution des crédits correspondants à l'UE et son acquisition par capitalisation dans d'autres formations où elle est présente.

Le certificat professionnel peut être demandé dans un délai de **4 ans maximum**.

DEUST Conduite de travaux en éco-construction

Pour la délivrance du DEUST, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

- Justifier des conditions d'accès (cf. conditions d'accès page 1). **Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription.**
- Avoir validé toutes les unités d'enseignement du cursus avec une note égale ou supérieure à 10/20, ce qui permet, par capitalisation, l'attribution des crédits correspondants à l'UE.
- Avoir rédigé un mémoire (UACN11).
- Justifier de 2 ans d'expérience professionnelle dans le secteur du bâtiment ou de la construction ou 2 ans dans un autre domaine complétés par un stage d'au moins 3 mois dans la spécialité.

Pour en savoir plus, <http://btp.cnam.fr/>

- une équipe pluridisciplinaire de professionnels agréés ;
- une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE ;
- des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Déroulement de la formation

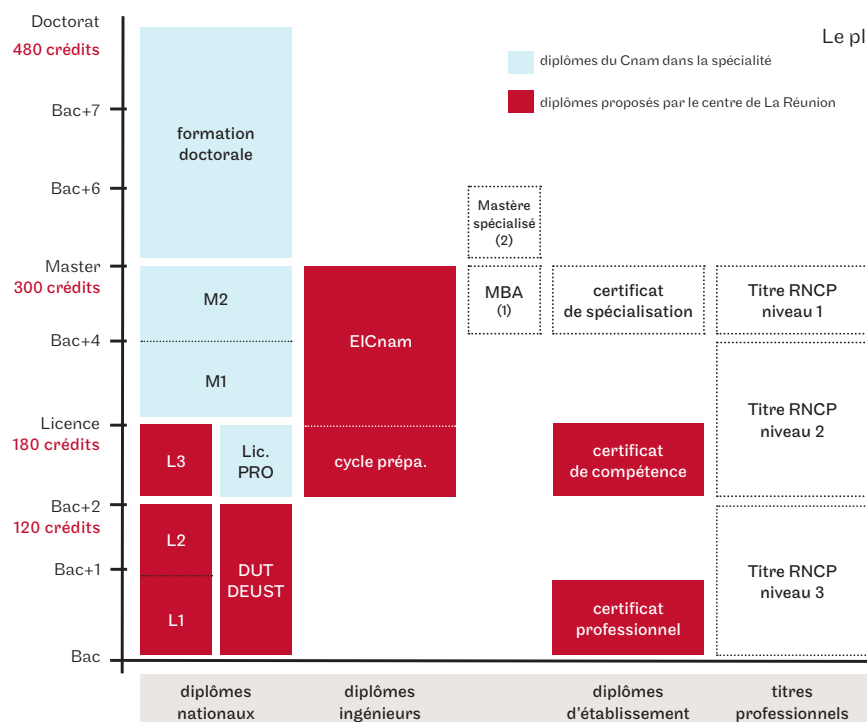
Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h en alternant regroupements en présentiel et webconférences (hors TP). Vous avez la possibilité de suivre les regroupements via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence ou en différé). **2 présences par UE et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.**

Les élèves qui suivent les enseignements en alternance, devront justifier de leur présence en centre à raison d'une journée de 7 heures hebdomadaire. La présence aux TP est vivement recommandée.

Fréquence des cours

Fréquence des cours				
	UE semestrielle			UE annuelle
	3 ECTS	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	12 regroupements			
Cours	5 regroup. + 5 webconf.	6 regroup. + 6 webconf.	7 regroup. + 6 webconf.	12 regroup. + 10 webconf.
FOAD	entièrement à distance sans présentiel via la plateforme de télé-enseignement Plei@d			
Alternance : 1 journée de 7h / semaine en centre de formation				
durée d'un regroupement et d'une webconférence : 1H20				

Diplômes du Cnam en Bâtiment et travaux publics



(1) Master of Business Administration - (2) label Conférence des Grandes Ecoles

Le planning est consultable sur le site Internet www.cnam.re

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Les enseignements font l'objet de modalités d'évaluation spécifiques. (cf. détails en page 2)

Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors unités d'activité - UA et BTP011). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'élève peut faire valoir son UE ainsi capitalisée dans d'autres parcours de formation où celle-ci est présente (cf. conditions de délivrance ci-contre)

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur votre espace personnel ou directement au centre régional du Port.

Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par courriel.

pour en savoir plus, consultez notre guide : www.cnam.re



Conservatoire national des arts et métiers

Inscriptions

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2018-2019 : **04/06/2018**
- Clôture des inscriptions du 1^{er} semestre (sept. 2018 à fév. 2019) : **31/10/2018**
- Clôture des inscriptions du 2nd semestre (mars à juin 2018) : **29/03/2019**

Voir détails calendrier en page 1.

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services.**

(cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

◇ par téléphone au 0262.42.28.37

◇ par mail à info@cnam.re

◇ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- la photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours **faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi**
- un justificatif de la couverture sociale
- la photocopie d'une pièce d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- la photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur www.cnam.re) - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

Les frais de dossier et le DIB au titre de l'année en cours (soit 168 €) sont exigibles dès le jour de l'inscription. **Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.**

Résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais d'inscription de 168 € ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Tarifs 2018-2019

Les tarifs ci-après sont donnés à titre indicatif et sont révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration. Nous nous tenons à votre disposition pour obtenir un devis détaillé.

Tarif prise en charge individuelle	individuel payant	demandeur d'emploi *
Frais de dossier ¹	18€	18€
Droit d'inscription forfaitaire ²	150€	150€
Droit complémentaire par UE (tarification hors FOAD)	60€ / ECTS	Cat. 1 à 4 : 12€ / ECTS Cat. 5 à 8 : 36€ / ECTS
Droit complémentaire par UE ³ (tarification FOAD)		200€ / UE
Rapport d'expérience professionnelle	152€	152€

* sur présentation des justificatifs (cf. pièces à fournir pour l'inscription)

Cat. 1 à 4 : inscrit à Pôle emploi en catégories 1 à 4

Cat. 5 à 8 : inscrit à Pôle emploi en catégories 5 à 8 - tarif applicable **UNIQUEMENT** après accord de la direction.

Tarif prise en charge employeur

Dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation, la formation est prise en charge par l'entreprise via son OPCA (organisme collecteur des cotisations de formation) et le stagiaire bénéficie d'une rémunération. N'hésitez pas à consulter nos conseillers pour étudier le financement le plus approprié.

Possibilité de prise en charge totale ou partielle : plan de formation de l'entreprise, congé individuel de formation (Cif), contrat/période de professionnalisation, contrat de sécurisation professionnelle (CSP), convention de reclassement professionnel (CRP)...

Tarif validation ⁵	Tout public
VAE - validation de l'expérience professionnelle	1200€
VAP85 - validation des acquis professionnels (décret 1985)	520€
VES - validation des études supérieures	300€

VAE pour valider tout ou une partie d'un diplôme par l'expérience ; VAP85 pour obtenir l'accès à un diplôme par l'expérience sans avoir les pré-requis nécessaires ; VES pour valider ses études supérieures et obtenir des équivalences au Cnam. Demandez un rendez-vous avec notre conseiller en validation.

¹ pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement - ² droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 150 € payable au titre de chaque année universitaire d'inscription - ³ pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion mais dont les enseignements sont dispensés en formation ouverte à distance (FOAD) dans un autre centre organisateur Cnam, le tarif est de 200€/UE quel que soit la prise en charge - ⁴ Les frais d'inscription sont inclus.

“Ma réussite, c'est le cnam !”



Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re

18, rue Marius et Ary Leblond
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi et
de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Valérie GASTAUD
vgastaud@cnam.re

1, rue Sully Brunet
Tél. 0692 69 60 81
permanences de 16h30 à 21h00
du lundi au vendredi